



Direction Générale
Territoires Proximité Déchets Sécurité
Pôle Loire Chézine

Décision n° 2024 - 42

Objet : Indre – 82 rue Joseph Tahet – Déclassement et cession de la parcelle nouvellement cadastrée AL 2391 au profit de la SCI Foncière des Mousquetaires.

Réf. : 3.2.1

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2020-32 du 17 juillet 2020 (point 11.1.2 a.) portant délégation du Conseil à la Présidente pour réaliser, si le montant du bien est inférieur à 180 000 € HT (ou sa valeur vénale lorsque la transaction se fait à titre gratuit ou à l'euro symbolique, hors indemnités et frais d'acte ou de procédure), toute cession immobilière, ou tout apport en nature, et approuver les conditions de rémunération des intermédiaires,

Vu la délibération n° 2020-32 du 17 juillet 2020 (point 11.4.6) portant délégation du Conseil à la Présidente pour prononcer le déclassement de tout bien immobilier,

Vu l'arrêté n° 2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu la promesse signée le 31 août 2023 par la SCI Foncière des Mousquetaires par laquelle elle s'engage à acquérir la parcelle cadastrée AL 2391 d'une surface de 30 m² située 82 rue Joseph Tahet sur la commune d'Indre, au prix de 3 000 €, correspondant à une partie de domaine public, occupée de façon constante sous forme de terrasse (cartographie IGN de 1964) puis de bâtiment (cartographies IGN de 1974 à 1993) en rez-de-chaussée à usage de salle de restauration du restaurant «Agapes et Bouchons», pour l'intégrer à sa propriété cadastrée AL 1229,

Vu l'avis de France Domaine n° 2023-44074-27762 en date du 5 mai 2023,

Considérant qu'il y a lieu de procéder au déclassement de ce terrain nouvellement cadastré AL 2391, correspondant à une partie de domaine public sur laquelle a été édifié le bâtiment en rez-de-chaussée à usage de salle de restauration du restaurant «Agapes et Bouchons» pour l'intégrer à sa propriété cadastrée AL1229, et constatant sa désaffectation,

Décide

Article 1. De procéder au déclassement du terrain nouvellement cadastré AL 2391 d'une surface de 30 m² situé sur la commune d'Indre 82 rue Joseph Tahet, correspondant à une partie de domaine public occupée de façon constante sous forme de terrasse (cartographie IGN de 1964) puis de bâtiment (cartographies IGN de 1974 à 1993) en rez-de-chaussée à usage de salle de restauration du restaurant «Agapes et Bouchons»,

Article 2. Indre 82 rue Joseph Tahet – parcelle cadastrée AL 2391 d'une surface de 30 m² - Cession à la SCI Foncière des Mousquetaires
8 rue Mercoeur 44000 Nantes - Montant de la cession : 3 000 €. Les frais de géomètre et de notaire seront pris en charge par l'acquéreur,

Article 3. De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le - 9 JAN. 2024

Pour la Présidente
Le Vice-président délégué

Michel LUCAS

mis en ligne le :

22 JAN. 2024